



**Direction Générale des
Services du Département**
Direction de l'Autonomie

Vie Sociale à Domicile

Affaire suivie par : Catherine buisson
Poste: 01 39 07 74 62

2011-CG-4-3213

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR UN CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR POUR ADULTES HANDICAPES

Le Conseil Général par une délibération en date du 29 septembre 2005 a autorisé la création d'un Centre d'Accueil de Jour pour Adultes Handicapés de 30 places, géré par l'association « Vivre parmi les autres », situé au 7, rue Georges Besse à FONTENAY LE FLEURY-78330.

Il constitue un lieu d'accueil géré par une petite équipe, à partir d'une formule souple basée sur l'animation et la vie sociale.

Ce centre accueille de jeunes adultes de 18 à 25 ans ayant une déficience intellectuelle moyenne, présentant des troubles psychiques stabilisés et des troubles du comportement associés.

La prise en charge souple et adaptée permet d'élaborer avec les adultes handicapés accueillis cinq jours par semaine, un projet de vie selon leurs capacités et d'envisager une intégration de travail en milieu adapté (ESAT) ou en milieu ordinaire.

La durée de fréquentation moyenne constatée est de 2 ans et favorise également la resocialisation de ces jeunes adultes handicapés.

Le contrat d'objectifs et de moyens signé le 30 août 2006 arrive à échéance.

Le bilan des cinq premières années d'activités est tout à fait positif : 65 personnes handicapées y ont été accueillies ; en 2010 on a constaté 8 sorties dont 6 projets vers des ESAT et depuis 2006 l'intégration en milieu ordinaire pour 4 jeunes. Les autres sorties se font vers les foyers de vie et foyer d'accueil médicalisé. 5 personnes ont été accueillies au cours de l'année 2010, 5 personnes sont en liste d'attente début 2011.

Cette structure est donc un maillon indispensable de la prise en charge de ces jeunes handicapés mentaux et constitue un partenaire très bien identifié par tous les acteurs (MDPH, CHL, CMP et réseaux de santé mentale).

L'association Vivre Parmi Les Autres va faire l'objet d'une fusion-acquisition par l'association AVENIR-APEI dont le siège est situé au 7, rue du Général Leclerc Carrières sur Seine-78420, regroupant déjà de nombreux établissements et dispositifs pour la prise en charge des personnes handicapées.

Cette démarche correspond tout à fait aux orientations de l'Agence Régionale de Santé et du Département en vue d'une maîtrise des coûts par une mutualisation de certains postes de dépenses et d'une prise en charge globale de la personne handicapée par des dispositifs associés.

Les assemblées extraordinaires des 2 associations validant la fusion-acquisition ont eu lieu les 19 Mai et 18 Juin 2011.

Le futur gestionnaire, AVENIR-APEI s'est engagé à la reprise de l'intégralité des activités menées par VPLA et en poursuivra la gestion à partir du 19 juin 2011.

Le financement du centre d'accueil de jour se fait par une dotation globale versée par le Conseil Général. Elle s'élevait à 600 263 € en 2011, sans augmentation par rapport à 2010 et prend en charge 8,45 équivalent temps plein (ETP) de personnel administratif et éducatif soit un ratio de 0,28 ETP par place (le ratio préconisé dans le cahier des charges des centres d'accueil de jour est de 0,25 ETP par place)

Le présent rapport a pour objet de présenter à la validation de l'Assemblée Départementale le renouvellement du contrat d'objectifs et de moyens liant le Département et le gestionnaire. Si cette proposition vous agrée, je vous propose d'adopter la délibération suivante :